

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 8 (1950)
Heft: 1

Artikel: Les banques suisses en 1949
Autor: Perret, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Documents

Les banques suisses en 1948¹

par JEAN PERRET,

*licencié ès sciences commerciales et économiques,
fondé de pouvoir au siège de la Banque Nationale Suisse, à Zurich*

La Suisse dispose d'un réseau bancaire extrêmement dense dont les ramifications s'étendent sur l'ensemble du pays. La statistique de 1948 englobe 383 banques et caisses d'épargne, sans compter les 892 caisses de crédit mutuel dont les deux centrales figurent seules dans le premier de ces chiffres. Avec les banquiers privés et les banques étrangères ayant une succursale dans notre pays, on ne compte pas moins de 3656 sièges, succursales, agences et bureaux de recettes répandus dans la Suisse entière.

Il apparaît d'emblée que si l'on veut porter un jugement sur l'activité bancaire suisse, il est indispensable de constituer dans l'ensemble des banques certains groupements selon des critères bien déterminés. Or la banque suisse est caractérisée par le fait que, sauf peut-être pour le crédit hypothécaire, il n'existe pas une spécialisation très poussée ; toutes les banques pratiquent plus ou moins l'ensemble des opérations bancaires. La répartition régionale de l'activité des banques est en revanche beaucoup plus marquée. Dans ces conditions, il est malaisé d'établir des critères permettant de classer les banques selon leur caractère économique.

Lors de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, en 1935, on avait adopté la classification suivante :

1. Le premier groupe comprend vingt-quatre *banques cantonales* proprement dites — instituts d'Etat purs ou sociétés anonymes avec participation de l'Etat et fondées sur une loi cantonale — auxquelles on a ajouté trois instituts de crédit foncier (le Crédit Foncier Vaudois et les deux caisses hypothécaires des cantons de Berne et de Genève) présentant la même structure juridique. On aurait pu compléter cette catégorie par deux caisses d'Etat (la Einzinserkasse du canton de Lucerne et la Caisse d'Épargne du Canton de Genève), mais on a préféré restreindre ce groupe aux banques affiliées à l'Union des banques cantonales suisses. En raison du caractère des banques qui la composent, cette catégorie est la plus stable de la statistique bancaire.

¹ Cf. *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1948*. Publication du service d'études et de statistique de la Banque Nationale Suisse. Orell Füssli, Zurich 1949.

2. Le groupe des *grandes banques* comprend les instituts dont les affaires s'étendent non seulement sur tout le territoire de la Suisse, mais qui entretiennent également d'étroites relations internationales. Ce sont les banques commerciales au sens propre, spécialisées dans le crédit à court terme, et qui jouent notamment un rôle important dans le lancement des emprunts.

3. Le groupe des *banques locales* comprend tous les instituts de moyenne et petite importance pratiquant, en général, la plupart des affaires bancaires mais dans un rayon géographique limité. La statistique distingue deux sous-catégories : a) les *banques de crédit foncier* qui ont des créances hypothécaires à concurrence de 60 % de leur bilan au moins ; b) les *autres banques locales*.

4. Les *caisses d'épargne* sont groupées d'après le critère qu'elles adoptent elles-mêmes dans leurs statuts. Leur but essentiel est d'offrir des possibilités de placement à l'épargne. Elles visent surtout à favoriser l'épargne, qu'elles placent en majeure partie en hypothèques. De ce fait, la proportion de leurs créances hypothécaires est presque aussi élevée que dans le groupe des banques de crédit foncier. Si elles font l'objet d'un groupement spécial, c'est précisément parce que leur fonction primaire est de récolter l'épargne et non de placer des fonds.

5. Les *caisses de crédit mutuel*, groupées en deux fédérations, sont des coopératives caractérisées par la responsabilité solidaire de leurs membres. Elles servent essentiellement à assurer les besoins de crédit de l'agriculture et se procurent leurs fonds en recueillant l'épargne et en émettant des obligations de caisse.

6. Depuis 1945, on a amélioré la classification en épurant le groupe des autres banques locales. Celui-ci contenait en effet nombre d'instituts qui n'ont pas le caractère de banques locales. C'est par exemple le cas des instituts qui s'occupent essentiellement du commerce de titres, de gérances de fortunes, du petit crédit, du financement des ventes à tempérament, ou dont les actifs sont essentiellement constitués par des placements hypothécaires à l'étranger. Ces instituts ont été réunis sous la dénomination d'*autres banques*. Bien que ce nouveau groupe soit assez hétérogène, sa constitution a au moins permis de grouper dans les autres banques locales des instituts qui présentent véritablement les caractéristiques des banques locales.

7. Finalement, la statistique donne aussi quelques renseignements plus succincts sur les *sociétés financières à caractère bancaire* désignées comme elles par la Commission fédérale des banques.

* * *

Chiffre d'affaires et total du bilan

Il n'est pas facile non plus de choisir un critère pour déterminer l'importance des différents groupements bancaires. Si l'on s'en réfère au *chiffre d'affaires*, ce sont les grandes banques qui l'emportent avec 57 % du mouvement total des banques suisses. Les banques cantonales viennent ensuite

avec 28 %, tandis que les quatre autres catégories se partagent de façon inégale les 15 % restant. Si, au contraire, on se base sur le *total du bilan*, qui accuse en 1948 une augmentation remarquable de près d'un milliard de francs, ce sont les banques cantonales qui viennent en tête avec 39 %, suivies des grandes banques avec 29 % et des banques locales avec 18 %.

Le passif

La loi sur les banques prescrit une certaine relation minimum entre les *fonds propres* et les engagements. Le développement des affaires a, par conséquent, obligé quelques banques à élever leur *capital nominal*. L'accroissement total s'élève à 19 millions de francs pour 22 banques. D'autre part, les réductions de capital s'élèvent à 6,4 millions de francs dont 5 millions proviennent d'une diminution du capital social de la Banque Populaire Suisse par un remboursement de la participation de la Confédération.

Quant aux *réserves*, elles se sont accrues de 33 millions de francs pour l'ensemble des banques et s'élèvent à 796 millions de francs.

Les *fonds étrangers* ou fonds d'emprunt sont l'ensemble des sommes qui affluent vers les banques et au moyen desquelles elles effectuent leurs opérations. Ces fonds étrangers sont de nature très diverse selon leur mobilité, leur provenance ou les intentions du déposant. Ils doivent être soigneusement classés d'après leurs caractéristiques propres car ce sont celles-ci qui déterminent la manière de les utiliser dans les opérations actives.

Durant les années de haute conjoncture, les fonds étrangers s'étaient développés en fonction de l'activité économique. Quoique leur accroissement se soit notablement ralenti en 1948, il n'en atteint pas moins 908 millions de francs. Un bon tiers de cette somme est parvenue aux banques par suite de leur propre initiative (emprunts auprès du Fonds de l'A. V. S., des centrales de lettres de gage ou émission d'obligations), tandis que le reste constitue l'apport spontané du marché. Il est intéressant de remarquer que, chez les grandes banques, l'accroissement des fonds d'emprunt de 298 millions de francs provient pour trois cinquièmes environ de dépôts appartenant à des étrangers.

Malgré cet afflux de fonds, le resserrement du marché qui s'était fait sentir vers la fin de 1947 s'est maintenu pendant les premiers mois de 1948. Un allègement est intervenu au printemps, à la suite notamment de remboursements d'emprunts fédéraux et de la libération de fonds bloqués provenant d'exportations. Par la suite, le marché monétaire a été plus aisé et les banques ont même parfois eu de la peine à utiliser leurs disponibilités.

L'examen des *engagements en banques* (dettes des instituts de crédit les uns envers les autres) nous montre que dans l'ensemble cette position n'accuse pas de modification très importante par rapport à l'année précédente. Toutefois, l'évolution n'a pas été la même dans les différentes catégories de banques. La liquidité du marché en fin d'année a permis aux banques cantonales et locales de rembourser une partie de leurs engagements en banques, notamment à l'égard de la Banque Nationale dont les avances sur nantissement ont passé de 247 millions de francs à fin 1947 à 79 millions de francs à fin 1948. Chez les grandes banques, en revanche, les engagements en banques à vue seulement

ont augmenté de 75 millions de francs provenant exclusivement de correspondants étrangers.

Les *comptes de chèques et comptes créanciers à vue* sont surtout constitués par des disponibilités de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ainsi que par des dépôts provenant de l'étranger. En raison même de leur nature, ces fonds jouent un rôle particulièrement important chez les grandes banques et les autres banques où ils représentent 52 % et 65 % respectivement des fonds étrangers, alors que dans les autres groupes — les banques locales considérées dans leur ensemble — ils atteignent partout une proportion inférieure à 11 %. L'accroissement des comptes de chèques dans les grandes banques provient dans une mesure moindre qu'en 1947 des versements de clients étrangers.

Si les fonds des banques commerciales leur parviennent pour plus de la moitié sous forme de comptes courants à vue, ce sont, dans les autres catégories, les *dépôts d'épargne* et les *livrets de dépôts* qui représentent le poste le plus important des fonds étrangers. Cette proportion varie de 43 % chez les banques cantonales à 85 % chez les caisses d'épargne. A elles seules, ces deux catégories de banques gèrent 70 % des dépôts de cette nature.

Bien que l'accroissement des dépôts d'épargne soit inférieur de plus de 100 millions de francs à celui de 1947, il n'en a pas moins atteint la somme de 230 millions de francs.

En général, le revenu réel de la population active a encore eu tendance à s'accroître, alors que le coût de la vie est demeuré stable. L'activité économique a atteint un niveau satisfaisant, tant dans l'industrie et l'artisanat que dans l'agriculture, dont le rendement brut a été supérieur à celui de l'année précédente. A quoi faut-il donc attribuer ce ralentissement de la formation de l'épargne ?

On s'accorde généralement à reconnaître que le coût élevé de la vie, les charges fiscales, le taux d'intérêt modeste, l'utilisation des dépôts d'épargne pour l'acquisition de valeurs réelles ou pour la construction, la transformation d'épargne en obligations ou en actions sont les facteurs essentiels du ralentissement observé dans la formation de l'épargne. D'autre part, il ne faut pas méconnaître le fait que, dans certains secteurs de l'économie, l'activité s'est ralentie et que l'on a déjà dû recourir çà et là à une réduction des heures de travail.

La tension momentanée du marché a induit les banques à améliorer les conditions d'émission des *obligations de caisse*, soit en réduisant la durée, soit en accordant un intérêt plus favorable. Cette politique a entraîné un accroissement de 149 millions de francs des obligations de caisse, alors que, depuis de nombreuses années, elles avaient presque constamment diminué.

Afin de se procurer des fonds à long terme, les banques ont recouru dans une forte mesure à l'émission d'*emprunts par obligations*. Les émissions nouvelles se sont élevées à 88 millions de francs dont la plus grande partie concerne les banques cantonales. A la fin de 1948 il existait sur le marché 48 emprunts bancaires par obligations, pour un total de 587 millions de francs.

Fonds étrangers (en millions de francs)

Catégories et années	Total	dont				
		Engage- ments en banque	Comptes de chèques et créanciers à vue	Créanciers à terme	Epargne et livrets de dépôts	Obliga- tions à moyen et long terme
Banques cantonales						
1938	7.182	116	612	386	2.968	2.772
1947	8.212	241	950	609	3.611	2.390
1948	8.556	172	934	701	3.711	2.509
Grandes banques						
1938	3.591	394	1.617	256	538	739
1947	6.024	746	3.125	680	689	724
1948	6.322	876	3.294	596	719	776
Toutes les banques						
1938	15.722	562	2.560	748	6.232	4.986
1947	21.013	1.230	4.771	1.533	8.095	4.529
1948	21.921	1.247	4.987	1.523	8.353	4.760

L'actif

L'accroissement des *disponibilités* qui s'est dessiné en 1947 s'est affirmé pendant l'année sous revue. La caisse, les comptes de virements auprès de la Banque Nationale et les avoirs en comptes de chèques postaux ont de nouveau dépassé la limite d'un milliard qu'ils n'avaient plus franchie depuis 1943. Les disponibilités totales s'élèvent à 1096 millions de francs dont la moitié environ est représentée par des avoirs auprès de l'institut d'émission.

C'est le portefeuille d'*effets de change* qui a, proportionnellement, le plus varié parmi les postes de l'actif. Il accuse, à 1826 millions de francs, un accroissement de 455 millions, soit de près de 25%, concernant presque exclusivement les grandes banques, et qui se répartit entre les rescriptions à des corporations de droit public et les effets commerciaux par 275 millions de francs et 180 millions respectivement. Si la lettre de change reprend quelque importance dans les bilans bancaires cela provient en partie de ce que les établissements de crédit ont eu l'occasion d'escompter des traites émises pour financer la constitution de stocks de marchandises; en outre, les banques ont aussi augmenté leurs placements en acceptations bancaires américaines.

L'accroissement des *comptes débiteurs* n'a plus atteint les niveaux élevés des années de haute conjoncture consécutives à la guerre. Alors qu'en 1946 et 1947 les débiteurs s'étaient accrus de plus de 2 milliards de francs, ils n'ont

augmenté en 1948 que de 150 millions. Les tendances diffèrent notablement d'un groupe de banques à l'autre : les banques cantonales et les établissements de crédit foncier accusent une augmentation de 143 millions de francs, tandis que les grandes banques indiquent un recul de 11 millions. Cette évolution s'explique du fait que les crédits de construction ont été mis à plus forte contribution, alors que, dans le secteur commercial, la libération d'avoirs bloqués a permis aux exportateurs de rembourser les avances obtenues sur ces avoirs.

Les *placements hypothécaires* atteignent 10,7 milliards de francs et accusent en 1948 une augmentation record de 599 millions de francs. Il suffit de consulter la statistique de la construction pour expliquer ce gonflement. Les logements nouveaux construits en 1946 s'élèvent à 6751 et en 1947 à 7499. En 1948, les nouvelles constructions ont atteint le chiffre exceptionnel de 12.581. En outre, la concurrence que les banques rencontraient depuis quelques années sur le marché hypothécaire — compagnies d'assurances, caisses de pension, particuliers — s'est quelque peu relâchée.

Depuis la fin de la guerre, le *portefeuille de titres* n'a cessé de diminuer. Les meilleures possibilités de placement qui se sont offertes aux banques les ont engagées à vendre sur le marché une partie des obligations de la Confédération accumulées pendant la guerre. En 1948, le portefeuille de titres a encore diminué de 316 millions de francs, soit par suite de remboursement d'obligations, soit par leur réalisation sur le marché. La proportion des obligations fédérales dans le portefeuille des banques qui, à la fin de la guerre, dépassait 54 % a reculé à 42 % environ à la fin de 1948.

Principaux postes de l'actif (en millions de francs)

Catégories et années	Caisse, virements, chèques postaux	Effets de change	Comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe	Avances et prêts à des corporations de droit public	Placements hypothécaires	Titres et participations permanentes
Banques cantonales						
1938	445	131	1.082	407	5.003	769
1947	163	292	1.645	396	5.235	1.126
1948	219	282	1.761	430	5.654	985
Grandes banques						
1938	1.055	447	1.464	96	367	293
1947	464	969	2.437	162	459	1.098
1948	678	1.429	2.426	160	457	987
Toutes les banques						
1938	1.695	632	3.465	624	8.812	1.616
1947	802	1.371	5.527	725	10.116	3.059
1948	1.085	1.826	5.677	764	10.715	2.749

On peut résumer comme suit les mouvements des différents postes des bilans bancaires, et montrer en même temps de quelle manière les placements nouveaux ont été financés :

Les nouveaux placements s'élevant à 1622 millions de francs ont été essentiellement effectués sous forme d'hypothèques (605 millions de francs), d'effets de change (472 millions de francs) et d'accroissement des avoirs en caisse et en comptes de virements (287 millions de francs). Le financement de ces nouveaux placements provient :

d'actifs remboursés ou réalisés	650 millions de francs			
de fonds étrangers	904	»	»	»
d'autres postes du passif	22	»	»	»
de fonds propres nouveaux	46	»	»	»
TOTAL	<u>1.622</u>	»	»	»

Le compte de profits et pertes

Le bénéfice brut des banques, qui s'élevait en 1947 à 416 millions de francs, a passé en 1948 à 455 millions de francs. Toutes les sources de revenus (intérêts, commissions, produit du portefeuille d'effets) prennent part à cette augmentation, sauf les titres qui reflètent la réduction du portefeuille. Cette constatation démontre que l'activité économique a encore été très satisfaisante dans l'ensemble.

L'accroissement du bilan a provoqué dans tous les groupes de banques une augmentation des intérêts tant actifs que passifs. Le solde s'élève à 187 millions de francs, ce qui représente 41 % du revenu brut. Cet accroissement provient davantage d'investissements plus élevés que de la légère hausse du taux d'intérêt au cours de l'année.

L'activité a également entraîné un accroissement des dépenses de 30 millions de francs, provenant essentiellement des frais afférents aux organes des banques et au personnel, aux frais généraux ainsi qu'aux pertes et amortissements, qui ont absorbé 42 millions de francs.

Le *bénéfice net* s'est élevé à 123 millions de francs contre 114 millions de francs l'année précédente. Il a permis une attribution de 83 millions de francs à titre de rémunération du capital et un important versement de 40 millions de francs aux réserves. Le dividende moyen en pour cent du capital à renter s'est élevé à 5,50 % pour les banques par actions et à 4,61 % pour les coopératives, contre 5,39 % et 4,31 % respectivement en 1947.

Compte de profits et pertes (en millions de francs)

Catégories et années	Bénéfice brut	Frais d'administration	Impôts	Pertes et amortissements	Bénéfice net
Banques cantonales					
1938	90,2	33,2	4,9	8,5	43,6
1947	124,3	56,2	4,6	16,3	47,2
1948	130,2	62,1	4,3	15,7	48,1
Grandes banques					
1938	122,5	74,6	7,0	15,5	25,4
1947	189,4	132,3	10,9	12,9	33,3
1948	216,3	147,7	11,5	17,8	39,3
Toutes les banques					
1938	279,9	134,2	21,1	28,9	95,7
1947	415,6	236,4	27,2	38,0	114,0
1940	454,6	261,9	27,7	42,3	122,7

L'évolution des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont amorcé dès 1940 un mouvement de recul lent mais constant qui s'est poursuivi pendant toute la durée de la guerre et les premières années d'après-guerre. Pour la première fois depuis 1940, les taux moyens d'intérêt indiquent en 1948 un renversement de la tendance. Le mouvement est encore extrêmement faible, et varie de 0,02 %, pour les livrets de dépôts et les emprunts obligations, à 0,05 % pour les dépôts d'épargne et les obligations de caisse. Pour les placements hypothécaires le taux moyen a passé de 3,55 % à 3,58 %. Ce mouvement est la conséquence logique de la contraction du marché au début de l'exercice.

Il est d'ailleurs intéressant d'examiner de plus près la marge entre les taux actifs et passifs, et de voir quel profit elle laisse aux banques. La statistique bancaire élabore ce calcul sur la base des taux appliqués par les trois catégories de banques pratiquant essentiellement le prêt hypothécaire. La moyenne pondérée des taux d'intérêts passifs sur les dépôts d'épargne et les livrets de dépôts, les obligations de caisse et les emprunts obligations, et sur les emprunts auprès des centrales d'émission des lettres de gage, s'élève à 2,73 %. La moyenne pondérée des prêts hypothécaires s'élève à 3,56 %, ce qui donne une marge de 0,83 %. Si l'on tient compte des frais généraux, il reste une marge de bénéfice de 0,14 %. Remarquons enfin que depuis quelques années cette marge s'est constamment réduite. Elle s'élevait encore à 0,37 % en 1944 et à 0,21 % en 1947.

Jean PERRET.